

# DOSSIER DE PRESSE

COLMAR, LE 01 JUILLET 2021

## DP - Réflexion commune des villes touristiques : Colmar, Eguisheim, Kaysersberg, Riquewihr, Ribeauvillé, Turckheim



### CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse

03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33

lucie.hamon@colmar.fr

colmar.fr



## CONTEXTE

Afin de continuer à **valoriser le patrimoine exceptionnel et l'authenticité de nos villes et villages**, une **reflexion commune** a été entreprise entre les villes de Colmar, Riquewihr, Eguisheim, Turckheim, Kaysersberg et Ribeauvillé. L'Alsace Essentielle est l'organisme qui coordonne cette promotion touristique à l'échelle du Grand Pays de Colmar.

L'objectif est de mettre en oeuvre des **synergies politiques sur des thématiques communes** : l'occupation du domaine public dans les communes très touristiques, l'authenticité des produits vendus, l'artisanat local et les circuits courts pour un tourisme durable.

Dans ce cadre, des réunions ont eu lieu avec l'ensemble des maires et leurs représentants pour **définir les valeurs et recenser les outils utilisés** dans chaque commune.

Un **travail collectif au service du bien commun**, celui des habitants comme celui des visiteurs.

## LES OBJECTIFS

- Favoriser une pratique commerciale la plus éthique et respectueuse des clients possible.
- Réguler et prioriser les différents producteurs, locaux ou artisanaux.
- Développer une économie durable respectueuse de l'environnement : empreinte carbone, circuits courts, développement durable.
- Éviter que le domaine public ne serve de vitrine à des produits fabriqués à l'autre bout du monde.

## LES ACTIONS ENTREPRISES

- Rédaction d'un guide destiné aux commerçants afin de les aider à comprendre l'ensemble des règles régissant l'espace public et les façades et favoriser les produits locaux et authentiques.
- Rédaction d'un guide à destination des collectivités locales qui recense les outils réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.
- Réalisation une charte d'occupation du domaine public dans chaque commune, à faire signer à chaque commerçant.
- Réalisation d'une charte des portiques pour l'esthétique "mobilier" sur le domaine public

## LES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS

- PLU
- Droit de préemption au bail et au fonds de commerce,
- Règlement d'occupation du domaine public
- Règlement local de publicité
- Règlement des marchés de Noël
- Guide des relations avec les commerces
- Règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur

## ZOOM SUR LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES

### DESTINÉS AUX COMMERCANTS

- Chaque projet de travaux sur le bâti doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme.
- Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande préalable accompagnée de plans, descriptifs du mobilier et du descriptif des produits.
- Règles de base d'occupation du domaine public : taille et distance (sécurité, accessibilité), horaires, esthétique du mobilier, nombre autorisé.
- Description des produits à vendre et de leur provenance.



#### **CONTACT PRESSE**

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
[lucie.hamon@colmar.fr](mailto:lucie.hamon@colmar.fr)